

MOBILITÉ ÉLECTRIQUE

Déploiement terminé !



Conformément à son tableau de marche, le syndicat Hérault Energies a terminé l'implantation de ses 113 bornes de rechargement électrique bénéficiant d'une subvention de l'ADEME.

4 bornes doivent encore être déployées sur des communes ayant obtenu le label «Territoire à énergie positive pour la croissance verte» dont Bédarieux.

→ Désormais, Hérault Energies va exploiter et assurer la maintenance de ces infrastructures.



Stationnement interdit

Pendant la période estivale, le syndicat a été alerté par de nombreux automobilistes concernant les places dédiées à la recharge squattées par des véhicules thermiques.

Le syndicat et le réseau REVEO ne peuvent pas gérer les automobilistes indisciplinés mais va lancer une réflexion sur la sensibilisation des automobilistes fautifs. Les mairies et polices municipales doivent être vigilantes

dans ces espaces publics, une verbalisation est possible. Tout stationnement est passible d'une amende et d'un enlèvement du véhicule.

SERVICE TECHNIQUE

S'assurer du respect des procédures et des délais de réalisation des travaux

Le service technique assure une mission essentielle et historique du syndicat Hérault Energies : l'organisation du service public de l'électricité.

A ce titre, le syndicat réalise la maîtrise d'ouvrage de certains types de travaux selon leur nature et la classification de la commune (renforcement, sécurisation du réseau, extension, dissimulation coordonnée des réseaux aériens – électricité, éclairage public et télécommunications)

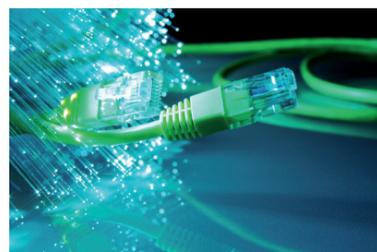
Plusieurs fois par an, ce service reçoit les entreprises à qui sont confiés les travaux d'électrification sur le département de l'Hérault.

La dernière réunion, en mars 2018 avait pour but de rappeler les objectifs fixés par la réglementation et le marché en cours. Toutes les entreprises travaux étaient présentes. Aussi, les nombreux échanges ont permis à chacun de bien prendre en considération les nombreuses contraintes administratives et techniques liées notamment aux mises en service, pour ainsi d'une part respecter les délais fixés par les concessionnaires et d'autre part avoir un meilleur déroulé des opérations.

Notre objectif global est de respecter au mieux les délais de chantier annoncés aux communes.

LA FIBRE OPTIQUE

Le rôle du syndicat



Hérault Energies est compétent pour réaliser les infrastructures destinées à supporter les réseaux de télécommunications et s'engage dans l'aménagement numérique du département. Le syndicat a passé un accord avec le Conseil Départemental en vue de faciliter la mise en œuvre du plan de déploiement du réseau haut débit. Lors des chantiers de mise en souterrain des réseaux aériens et l'ouverture de tranchées, le syndicat met en place les fourreaux destinés à la pose ultérieure de fibre optique.

ON FAIT CONNAISSANCE...

Les contrôleurs travaux

Christophe Huet et Benoît Covemacker sont les deux contrôleurs travaux du service technique.

Hommes de terrain, ils sont souvent méconnus des collectivités, et pourtant ce sont eux qui travaillent au quotidien avec les entreprises sur le terrain. Ils sillonnent le département pour intervenir au cours des chantiers, leur mission prenant fin à leurs achevements.

Complémentaires des chargés d'affaires, ils assurent la vérification de la conformité des travaux définis par ces derniers.

EN LIGNE

WWW.HERAULT-ENERGIES.FR

BIENTÔT UN NOUVEAU SITE...

Le syndicat travaille actuellement sur la refonte de son site internet. Objectifs attendus : une ergonomie plus intuitive, un design résolument moderne et de nouvelles fonctionnalités avec la création d'un extranet.

CERTIFICAT ÉCONOMIES ENERGIE

Hérault Energies a apporté des modifications à sa gestion des Certificats d'économies d'énergie. Les nouvelles conventions et délibérations sont téléchargeables..

■ rubrique «services aux collectivités».

AIDES FINANCIERES

Retrouvez tous les guides et règlements décrivant les accompagnements financiers proposés par le syndicat.

- Guide des aides 2018
- Compétence éclairage public

ÇA BOUGE

DÉPART Célia Amet, marchés publics / Christelle Matéo, comptabilité

ARRIVÉE Mathilde Constans, comptabilité / Kevin Respaud, marchés publics / Sacha Fabjanczyk, maîtrise de l'énergie

PRATIQUE

MOINS DE PAPIER, MOINS DE FRAIS D'ENVOI

Numérisez vos courriers et envoyez-les à servicecourrier@herault-energies.fr

PENSE-BÊTE !

NOUVELLE ADRESSE HERAULT ENERGIES

N'oubliez pas, le nom de la rue a été modifié : 33, avenue J.B. Salvaing et J. Schneider BP28 - 34120 Pézenas



Hérault Energies

la Lettre

N°15 | octobre 2018

Syndicat mixte d'énergies du département de l'Hérault



EDITORIAL

Jacques Rigaud,
Président d'Hérault Energies

La transition énergétique

Maîtriser la demande en énergie, réduire le recours aux énergies fossiles et nucléaires, développer les énergies renouvelables locales, adapter l'énergie utilisée aux usages spécifiques : tels sont les leviers de la transition énergétique pour préserver nos ressources, notre environnement, nos finances. Hérault Energies s'y emploie en accompagnant les collectivités dans l'aménagement thermique des bâtiments publics et l'équipement en éclairage public moins énergivore ; en développant le bois-énergie ; en introduisant des parts importantes d'électricité verte dans les achats d'énergie et peut-être demain, du biogaz ; en favorisant la mobilité électrique ; en réfléchissant aux « réseaux intelligents ». Peu à peu, la transition énergétique se concrétise en Hérault.

> Calendrier

11-12 DÉCEMBRE
Energia, forum des énergies renouvelables - Montpellier

Décryptage : Lutter contre la précarité

Le chèque énergie remplace les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz

Le chèque énergie, créé par l'article 201 de la loi du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte, est un nouveau dispositif d'aide au paiement de la facture d'énergie à destination des ménages disposant de revenus modestes. Ayant vocation à remplacer les tarifs sociaux de l'électricité et du gaz, son objectif est double :

- se doter d'un dispositif plus équitable, qui bénéficie de la même façon à l'ensemble des ménages en situation de précarité, quelle que soit leur énergie de chauffage ;
- améliorer significativement l'atteinte de la cible de bénéficiaires par rapport aux tarifs sociaux.

La loi de transition énergétique a prévu une mise en œuvre progressive du chèque énergie, avant sa généralisation en 2018. Dans un premier temps, le chèque énergie a donc été expérimenté sur deux années (2016/2017) à l'échelle de quatre départements.

Au terme de l'expérimentation, un rapport d'évaluation a permis de tirer des enseignements et de proposer des améliorations du dispositif, en particulier sur :

- les modalités d'utilisation du chèque énergie, en particulier le type de dépenses qui ont été payées avec le chèque, et la proportion des ménages ayant eu recours au mécanisme de pré-affectation ;
- le taux d'utilisation des chèques énergie par les ménages éligibles ;
- les coûts de gestion du dispositif ;
- le nombre de ménages ayant fait appel aux dispositions protectrices spécifiques ;
- les conditions d'information des ménages sur le dispositif et les modalités d'accompagnement pertinentes.

► Critères d'éligibilité des ménages

Le chèque énergie est attribué « aux ménages dont le revenu fiscal de référence est, compte tenu de leur composition, inférieur à un plafond » (art. L.124-1 du

code de l'énergie). Les critères d'éligibilité font donc intervenir deux paramètres :

- le revenu fiscal de référence du ménage ;
- la composition du ménage, exprimée en unités de consommation (UC).

La notion de ménage regroupe l'ensemble des foyers fiscaux partageant un même logement. Plusieurs foyers fiscaux peuvent en effet cohabiter dans un même logement (typiquement, un couple non marié et non pacsé). Le niveau plafond d'éligibilité retenu est de 7 700 € par an et par unité de consommation.

► Dépenses éligibles

Les dépenses d'énergie suivantes peuvent être réglées avec un chèque énergie : électricité, gaz naturel, chaleur, gaz de pétrole liquéfié, fioul domestique, bois, biomasse, ou autres combustibles destinés au chauffage ou à la production d'eau chaude.

Les dépenses de carburant automobile ne sont pas éligibles.

D'autre part, les travaux pouvant être financés par le chèque énergie sont ceux qui répondent aux critères d'éligibilité du crédit d'impôt transition énergétique (CITE). Les équipements acquis doivent donc répondre aux exigences minimales requises, et être installés par des professionnels certifiés.

► Modalités d'utilisation du chèque

- 1) La direction générale des finances publiques (DGFiP) transmet chaque année la liste des bénéficiaires à l'Agence de service et de paiement (ASP).
- 2) Via un prestataire, l'ASP édite les chèques, et les expédie par voie postale aux bénéficiaires (au printemps).

→ suite de l'article page 2.



SUIVEZ L'ACTUALITÉ D'HERAULT ENERGIES SUR SA PAGE FACEBOOK

f FACEBOOK.COM/HERAULTENERGIES

La Lettre éditée par le Syndicat Hérault Energies

33, avenue J.B. Salvaing et J. Schneider BP28 - 34120 Pézenas 04 67 09 70 20 www.herault-energies.fr Directeur de publication : J. Rigaud

Réalisation : Hérault Energies - Impression papier PEFC, 450 ex., CopyShop

GROUPEMENT D'ACHATS

► 2018-2019, NOUVEAU GROUPEMENT VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Suite au succès du premier groupement d'achats de véhicules, **110 commandes**, le syndicat renouvelle cette mutualisation. Le **recensement d'intention des collectivités de 3 départements (Hérault, Gard, Aude) et des syndicats d'énergie de la Région** est finalisé : 40 collectivités ont choisi de faire confiance au syndicat : 29 communes, 2 agglomérations, 1 métropole, conseil départemental de l'Hérault...

► ENERGIES : UN GROUPEMENT DE COMMANDE ELARGI ET COLLABORATIF

Pour le marché gaz-électricité 2020-2024, Hérault Energies, coordonnateur des achats groupés, s'associe au syndicat d'énergie Gardois afin de répondre favorablement aux demandes nombreuses d'adhésions des collectivités. Ce partenariat permettra d'élargir le nombre de membres et de répartir le travail entre les 2 syndicats, puisque chacun sera gestionnaire des collectivités de son territoire. La quasi totalité des membres des précédents marchés ont ressenti avec le syndicat. Ils sont rejoints par de nouveaux membres héraultais représentant d'importants volumes de consommation et de nombreuses collectivités gardoises qui intègrent ces nouveaux marchés.

► 12 % d'ECONOMIE POUR L'ECLAIRAGE PUBLIC

En septembre, le marché 2019 a été attribué à EDF. Une belle économie à venir pour les 223 membres.

► BIENVENUE A MONTPELLIER

Depuis septembre, la ville a rejoint le groupement gaz pour l'alimentation de ses 184 sites.

21 systèmes de télégestion

sont actuellement pilotés à distance par le syndicat.

Les bâtiments surveillés sont en majorité des écoles, mairies et gymnases. Satisfaites de ces prestations et des résultats obtenus, de nombreuses communes envisagent d'équiper d'autres bâtiments. **Le syndicat subventionne ces projets à hauteur de 80% du prix HT.**

PAGE 1 SUITE ... Décryptage

3) Les bénéficiaires utilisent leur chèque :

- En format papier, à l'instar d'un chèque bancaire ou d'un autre titre de paiement. Lorsque le chèque est utilisé pour payer une facture d'électricité ou de gaz naturel, il est demandé au bénéficiaire de joindre une facture ou autre document permettant d'identifier ses références client.
- Par paiement en ligne (la fonctionnalité a été ouverte en avril 2017 pour certains fournisseurs), en utilisant la référence du chèque, sur le portail internet du chèque énergie. La durée d'utilisation du chèque est limitée au 31 mars de l'année suivant l'année civile d'émission. Toutefois cette durée pourra être prolongée, par exemple pour payer des travaux de rénovation énergétique.

► Des dispositions protectrices associées

Les consommateurs d'électricité et de gaz naturel, lorsqu'ils sont considérés en situation de précarité énergétique, bénéficient de protections supplémentaires. Jusqu'ici associées au bénéfice des tarifs sociaux de l'énergie, ces protections sont désormais accordées aux bénéficiaires du chèque énergie. Ce sont :

- En cas de déménagement, la gratuité de la mise en service et de l'enregistrement du contrat ;
- En cas d'impayé :
 - un abattement de 80 % sur la facturation d'un déplacement en raison d'une interruption de fourniture ;
 - l'exonération des frais liés au rejet de paiement ;
 - une protection contre les réductions de puissance pendant la trêve hivernale.
- Droit à un afficheur déporté gratuit permettant un suivi de la consommation énergétique en euros.

i Plus d'informations : Articles L.124-1 à L.124-4 du code de l'énergie.

Evaluation de l'expérimentation du chèque énergie

<https://www.chequeenergie.gouv.fr/pdf/rapport-evaluation-cheque-energie.pdf>

ECLAIRAGE PUBLIC

Extinction nocturne : une idée lumineuse !

Le **13 octobre** est organisé la 10^{ème} édition de la manifestation «Le Jour de la Nuit» visant à sensibiliser à la pollution lumineuse, à la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. A cette occasion, Hérault Energies a recensé pour l'ADEME Occitanie les initiatives locales en faveur d'un environnement nocturne préservé et d'une utilisation raisonnée de l'éclairage artificiel.

► Une mesure de bonne gestion financière

Sur l'Hérault, quelques communes expérimentent l'extinction nocturne avec pour double objectif de contribuer au développement durable et réduire leurs factures. Cette action consiste à éteindre l'éclairage public dans les rues, au milieu de la nuit, pendant des plages horaires définies, peu fréquentées par la population et les automobilistes.

→ Depuis 3 ans, la Marie de Ferrals les Montagnes limite l'éclairage la nuit sur le



bourg et les 5 hameaux. La facture a été réduite sur ce poste de 30%. Une économie non négligeable quand on sait que l'éclairage public des collectivités représente près de la moitié de leurs dépenses d'électricité, selon l'Ademe.

→ A partir du 13 octobre, la mairie de Mauguio-Carnon expérimentera pendant 6 mois la coupure de son éclairage public de 1h30 à 5h30.

► D'autres solutions existent

Si ces décisions appartiennent bien aux communes, Hérault Energies les aide par la mise en oeuvre de divers équipements permettant une gestion optimisée de l'éclairage nocturne.

i Service technique 04 67 09 70 35

MAÎTRISE DE L'ENERGIE

Réseaux de chaleur et de froid

Une nouvelle compétence mise en oeuvre (mars 2018)

La loi nationale de transition énergétique a fixé des objectifs ambitieux de réduction des consommations d'énergie et de développement des énergies renouvelables, afin de lutter contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air.

Avec la mise en oeuvre de la compétence *Production et/ou distribution de chaleur ou de froid*, le syndicat Hérault Energies devient le partenaire opérationnel des collectivités héraultaises et les accompagne à la réalisation de ces objectifs, encourage les économies d'énergie et une consommation plus responsable et durable.

► Un chauffage central à l'échelle de plusieurs bâtiments

Le réseau de chaleur est constitué d'une ou plusieurs chaufferies centrales, qui produisent et distribuent l'énergie à plusieurs bâtiments par l'intermédiaire d'un réseau de canalisations enterrées et isolées. Chaque bâtiment raccordé au réseau est équipé d'une sous-station d'échange, où le comptage de l'énergie fournie permet d'assurer la facturation en fonction des consommations réelles.

► Un transfert de compétence déjà possible

Les statuts d'Hérault Energies lui permettent

d'assurer la maîtrise d'ouvrage et le financement de réseaux de chaleur et de froid par transfert de compétence des collectivités, et exploiter ensuite le service public de distribution de chaleur et ou de froid.

Les réseaux de chaleur et de froid ont leur place dans la planification énergétique territoriale

► Hérault Energies veut favoriser les projets vertueux

Dans le cadre de son dispositif de développement des énergies renouvelables, HERable, Hérault Energies souhaite exploiter les

ressources locales et renouvelables comme la biomasse et la géothermie pour alimenter les réseaux de chaleur.

Déjà 3 projets sont en cours d'études :

Saint Bauzille de Putois (100% granulés bois) : *mairie et école*

Ganges (plaquettes bois + appoint gaz) : *étude de faisabilité en cours du collège et du groupe scolaire*

Pézenas (géothermie) - *secteur piscine, gymnases...*

i Plus d'infos : *service maîtrise de l'énergie*



Jacques Adge, vice-Président d'Hérault énergies avec le Directeur régional Enedis Sud.

Du 17 au 20 septembre, le concessionnaire Enedis organisait la semaine des RDV de la Sécurité. Une manifestation destinée à ses agents techniques afin de les sensibiliser à la prévention sécurité et leur permettre de découvrir les matériels innovants utiles au bon déroulement d'un chantier.

Nouveaux contrats de concession

Les contrats de concessions actuels avec les gestionnaires de réseau d'électricité ont été conçus et signés au début des années 1990. Les évolutions technologiques et la mise en oeuvre de la transition énergétique en ont rendu bien des articles difficiles à interpréter et appliquer. Une négociation nationale a permis d'arrêter un nouveau modèle de contrat qui devra être appliqué au niveau local. Le comité syndical d'Hérault Energies a décidé d'entreprendre cette négociation avec pour objectif une mise en oeuvre au 1^{er} janvier 2020. → Chaque année, les concessionnaires du territoire (ENEDIS, GRDF, CESML) transmettent au Syndicat leur Compte-Rendu d'Activité. Ce document synthétise une année de travail au service du syndicat, et expose les faits de l'année écoulée ainsi que les données patrimoniales et financières.

HERable - Energies renouvelables Pour passer l'hiver au chaud sans souci...

Les chantiers de construction de chaufferies bois se multiplient sur le département. La campagne de promotion des énergies renouvelables par le syndicat a eu des retombées très positives puisque de nombreuses communes ont sollicité Hérault Energies pour mener à bien leurs projets.

Les projets de Prades le Lez, Pézenas, Lospignan, Boissac, Prémian et Saint Chinian sont réalisés ou en cours.

→ Pour tout renseignements, le service HERable vous aide à anticiper des projets au delà de 2019 dans la perspective d'une reconduction du programme HERable avec l'ADEME.

i Simon Pelissier, Cassandra Rigaud 04 67 09 01 03

